



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2023 à 18 heures 30
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE SEANCE

Date de Convocation	05/01/2023	Présents : Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Christian KITA, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Catherine BOURGEOIS Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Jacques MARTIN-VERDIERE, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	
Nombre de membres présents	14	
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	14	Absents : Christophe JACQUES

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURIOL

Demande d'ajout de questions complémentaires à l'ordre du jour :

- Conseil Municipal des Jeunes Pesmois
- Création comité de pilotage France Services

Ces points sont ajoutés à l'ordre du jour

QC1 – Conseil Municipal des Jeunes Pesmois

Il est proposé la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes Pesmois de 13 à 18 ans, pour 2 ans, composé de 9 élus pour étudier et proposer des projets sur la commune.

Approuvé à l'unanimité

QC2 – Comité de pilotage France Services

Un comité de pilotage doit être créé pour faire le point chaque année sur le fonctionnement de la France Services avec les partenaires institutionnels et la réalisation d'un rapport. Le comité de pilotage (ou Copil) est un acteur clé dans la conduite de projets d'envergure. Il s'assure du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux et entretient une dynamique au sein des différents acteurs impliqués. Le COPIL doit être composé d'élus, de partenaires, d'usagers et de personnels.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident la composition du COPIL comme suit :

3 élus représentant la collectivité :

- Frédérick HENNING – MAIRE
- Maryse MOUGEL – adjointe au maire
- Laurent CARITEY – Conseiller Municipal
- Christian KITA (suppléant)

L'ensemble des partenaires

3 usagers :

- Denis ARBEY résidant à PESMES
- Martine DECREUSE résidante à PESMES
- Clémence BRESSAND résidante à PESMES

2 personnels :

- Delphine CORBERANT – RESPONSABLE FRANCE SERVICES
- Laetitia MARI – Agent France SERVICES

Approuvé à l'unanimité

1 – Projet bibliothèque médiathèque

Maryse MOUGEL présente les étapes de l'avancement du projet. L'architecte Julien KOTARSKI a avancé l'Avant-Projet Sommaire (APS), et le chiffrage qui doit évoluer en fonction des financeurs. Les prochaines étapes seront : réunion de la commission le 16/01/2023 à 20 h 30, rendez-vous est également prévu avec les financeurs le 20 janvier.

2 – Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts du budget précédent.

Validé à l'unanimité

3 – Augmentation du temps de travail d'un agent

Le comité technique du Centre de Gestion ayant validé l'augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien de 3 h 30, (passage de 17 h 30 à 21 h), le conseil municipal doit acter pour porter création / suppression d'un poste permanent en raison d'une modification supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service initiale.

Validé à l'unanimité

4 – Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Document de référence pour la gestion des ressources humaines, les LDG permettent de fixer les orientations générales en matière de promotion, et de valorisation des parcours professionnels. Il convient de nommer 4 élus pour travailler le dossier avec les agents. Jean-Pierre COURIOL, Maryse MOUGEL, Frédérick HENNING, Dominique MAURICE se proposent

Validé à l'unanimité

5- Transfert terrains zone artisanale à la CC Val de Gray

Le conseil municipal doit valider le transfert de plusieurs terrains de la future zone d'activité Route de Broye dont les parcelles ZB 73 et 75 pour l'euro symbolique à la CC Val de Gray.

Validé à l'unanimité

Séance levée à 20 h 45.

Pour extrait conforme,

 **Le Maire :**

Frédérick HENNING